

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Date de convocation : le 30 mars 2023

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, Mme TALBERT Maria, Mme GROUX Gisèle, Mme VIOT Martine

Absents représentés : Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, M. BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mr GROUX Guy, Mr GILSON Marc donne pouvoir à Mme GROUX Gisèle, Mr GILLARD David donne pouvoir à Mr HERBERT François Xavier

Absents non représentés : Mme JAMOT Hélène

N° 2023-27. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 23 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 23 mars 2023.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 5 avril 2023

Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 11.04.23
Publié ou notifié le

M. P.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 037-213700479-20230404-DELIB_28_2023-DE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Date de convocation : le 30 mars 2023

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, Mme TALBERT Maria, Mme GROUX Gisèle, Mme VIOT Martine

Absents représentés : Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, M. BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mr GROUX Guy, Mr GILSON Marc donne pouvoir à Mme GROUX Gisèle, Mr GILLARD David donne pouvoir à Mr HERBERT François Xavier

Absents non représentés : Mme JAMOT Hélène

N° 2023-28. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT SUR LE BUDGET COMMUNAL.

M. Le Maire propose de souscrire un emprunt à taux fixe d'un montant de 150 000€ sur une durée de 15 ans pour permettre le financement de l'achat et les travaux de réhabilitation de la maison de Mme Couturaud, 37 rue du Coq Hardi.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités.

Suite à l'analyse de ces propositions, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne selon les conditions suivantes :

Montant : 150 000€

Durée : 15 ans (60 échéances)

Taux fixe : 3.41%

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement : progressif à échéances constantes

Frais de dossier : 150€

Date de versement des fonds souhaitée : 5 mai 2023

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt, et tous documents à intervenir pour la réalisation de cet emprunt.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 6 avril 2023
Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

11.04.23

M. P.

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Date de convocation : le 30 mars 2023

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, Mme TALBERT Maria, Mme GROUX Gisèle, Mme VIOT Martine

Absents représentés : Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, M. BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mr GROUX Guy, Mr GILSON Marc donne pouvoir à Mme GROUX Gisèle, Mr GILLARD David donne pouvoir à Mr HERBERT François Xavier

Absents non représentés : Mme JAMOT Hélène

N° 2023-29. BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1-2023

Section Investissement

	Article	Montant
Emprunt	1641	+150 000€
Opération 269 - Maison rue du coq hardi	2138	+150 000€

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative selon les modalités exposées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 6 avril 2023
Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

11.04.23

(Handwritten signature)

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Date de convocation : le 30 mars 2023

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, Mme TALBERT Maria, Mme GROUX Gisèle, Mme VIOT Martine

Absents représentés : Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, M. BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mr GROUX Guy, Mr GILSON Marc donne pouvoir à Mme GROUX Gisèle, Mr GILLARD David donne pouvoir à Mr HERBERT François Xavier

Absents non représentés : Mme JAMOT Hélène

N° 2023-30. BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1-2023

Section Fonctionnement

	Article	Montant
Remboursement des intérêts de l'emprunt	66111	+3750€
Honoraires	6226	-3750€

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative selon les modalités exposées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 6 avril 2023
Le Maire, Guy POULLE



La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

11.04.23

(Handwritten signature)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 037-213700479-20230404-DELIB_31_2023-DE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation : le 30 mars 2023

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, Mme TALBERT Maria, Mme GROUX Gisèle, Mme VIOT Martine

Absents représentés : Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, M. BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mr GROUX Guy, Mr GILSON Marc donne pouvoir à Mme GROUX Gisèle, Mr GILLARD David donne pouvoir à Mr HERBERT François Xavier

Absents non représentés : Mme JAMOT Hélène

N° 2023-31. RAPPORT DE LA CLECT DU 22 MARS 2023

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 22 mars 2023 pour procéder à l'évaluation des charges liées à

La compétence petite enfance, enfance, jeunesse

La compétence voirie

La compétence GEMAPI

La compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaités par les communes

Conformément au tableau présenté, les attributions d'investissement s'élèvent à 265 183.36€, les attributions de fonctionnement s'élèvent à 1 415 130.03€ pour l'ensemble des communes du territoire (total : 1 680 313.39€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport présenté (ci annexé) et les attributions de la commission.

Pour extrait certifié conforme

A Cerelles, le 6 avril 2023

Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

M. 04. 23

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Mercredi 22 mars 2023

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 22 mars 2023 pour procéder à l'évaluation des charges consécutives :

- A la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse
- A la compétence voirie
- A la compétence GEMAPI
- A la compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaités par les communes.

L'évaluation de ces charges sont librement fixées et récapitulées dans le tableau annexe joint., signé par les élus présents.

Le montant total des attributions de compensations est de 1 680 313,39 €, réparti entre :

- Attributions positives : + 41 847,00 €
- Attributions négatives : - 1 722 160,39€

Elles s'inscrivent en recettes en :

- Section de fonctionnement : 1 415 130,03 €
- Section d'investissement : 265 183,36 €

La commission valide le présent tableau des charges transférées à l'unanimité. Il sera transmis aux conseils municipaux, pour approbation, qui se prononceront sur le montant des attributions ainsi que sur leur répartition, soit en totalité en section de fonctionnement (droit commun), soit en imputant les charges transférées liées à l'investissement, en section d'investissement.

Antoine TRYSTRAM
Président



Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14
Date de convocation : le 30 mars 2023

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROUSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, Mme TALBERT Maria, Mme GROUX Gisèle, Mme VIOT Martine

Absents représentés : Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, M. BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mr GROUX Guy, Mr GILSON Marc donne pouvoir à Mme GROUX Gisèle, Mr GILLARD David donne pouvoir à Mr HERBERT François Xavier

Absents non représentés : Mme JAMOT Hélène

N° 2023-32. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 (complément)

La commune apporte chaque année aux associations et aux écoles une aide financière sous forme de subvention pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Cependant, il n'existe aucun droit à l'obtention ou au renouvellement d'une subvention. Celle-ci est toujours facultative, précaire et conditionnelle.

Par conséquent, selon le CGCT (article L1611-4) toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Le même article précise que tous groupements, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention :

- Une copie certifiée de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé
- Tous documents faisant connaître les résultats de leur activité

Vu le complément d'informations sollicité auprès de l'association Grandir à Cerelles, conformément à la demande du Conseil Municipal réuni le 23 mars 2023,

Considérant qu'il convient de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative locale,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, l'attribution suivante

Demandeur	Montant
Grandir à Cerelles	1 000€

Cette somme sera affectée au compte 65748.

Pour extrait certifié conforme
A Cerelles, le 6 avril 2023
Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

11.04.23

[Handwritten signature]

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID : 037-213700478-20230404-DELIB_33_2023-DE

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Cerelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril
à 18 heures et 30 minutes,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation : le 30 mars 2023

Présents : M. POULLE Guy, Mme GROUSBOIS Chantal, M. GROUX Guy, Mme de ST SALVY Marie
Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. HERBERT François-Xavier, M. BAUDE Théo, Mme
TALBERT Maria, Mme GROUX Gisèle, Mme VIOT Martine

Absents représentés : Mme MARCHAIS Sandrine donne pouvoir à Mme ROLSHAUSEN Monique, M.
BRAULT Sébastien donne pouvoir à Mr GROUX Guy, Mr GILSON Marc donne pouvoir à Mme GROUX
Gisèle, Mr GILLARD David donne pouvoir à Mr HERBERT François Xavier

Absents non représentés : Mme JAMOT Hélène

**N° 2023-33. AVENANT RESILIATION AMIABLE DU BAIL COMMERCIAL LE P'TIT SAINT
PIERRE**

La commune de Cerelles est propriétaire du local commercial situé 5-7 rue de la Grand Maison
mis à disposition de la société Le P'tit Saint Pierre aux termes d'un bail commercial en date du
25/02/2020, conclu pour une durée de 9 ans.

La commune souhaite reprendre la maîtrise de ce local. Afin de procéder à la résiliation amiable,
la commune de Cerelles s'engage à verser une somme de 4 500€ au profit de la SARL Le P'tit
Saint Pierre à titre d'indemnisation du préjudice lié à la résiliation de son bail commercial et à
la libération définitive du local, à compter du 5 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE la résiliation du bail commercial du local situé 5/7 rue de la Grand Maison
- DECIDE le versement, au profit de la SARL Le P'tit Saint Pierre, d'une somme de 4 500€ au
titre de la résiliation du bail
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

Pour extrait certifié conforme

A Cerelles, le 6 avril 2023

Le Maire, Guy POULLE

La Secrétaire de séance,
Monique ROLSHAUSEN



Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le
Publié ou notifié le

11.04.23

[Handwritten signature]